



Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2017, Université de La Rochelle. hceres-02028555

HAL Id: hceres-02028555

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028555>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit public

Université de La Rochelle

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Société, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université de La Rochelle

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Créé en 2008, le master mention *Droit public* vise à former des spécialistes de l'action publique locale et environnementale, ayant vocation à exercer leurs compétences dans les administrations publiques ou dans le secteur associatif, voire libéral, comme le signifiait clairement l'ancien intitulé de la formation (cadres territoriaux et environnementaux).

Il s'agit d'une formation juridique à visée principalement professionnalisante comportant une certaine ouverture à la science politique.

Les enseignements y sont dispensés en présentiel à La Rochelle à la Faculté de droit, de science politique et de gestion par des enseignants-chercheurs spécialisés et, dans une moindre mesure, par des professionnels locaux exerçant principalement dans le secteur public et/ou dans le domaine environnemental.

Ouverte dans le cadre de la formation initiale et continue, la mention *Droit public* dispose d'une structure tubulaire (choix d'options relativement limité) assurant une spécialisation progressive au cours de quatre semestres s'achevant par un stage d'une durée d'au moins trois mois, ou par la rédaction d'un mémoire de recherche.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de la formation - former des spécialistes de l'action publique territoriale et environnementale - sont clairement exposés et ce, malgré le changement de dénomination de la mention due à la nouvelle nomenclature (l'ancienne appellation était certainement plus évocatrice de l'objet de la formation : cadres territoriaux et environnementaux). Ces objectifs sont cohérents par rapport aux débouchés précisément identifiés : cadre de la fonction publique, collaborateur d'avocat ou juriste d'association. La dominante juridique de la formation complétée par une ouverture pluridisciplinaire (plus particulièrement à la science politique) est parfaitement justifiée à l'aune des besoins des secteurs visés. Est également bien adaptée la démarche professionnalisante n'excluant pas l'ouverture à la recherche et la poursuite en doctorat.</p>
Organisation
<p>Clairement présentée et détaillée, l'organisation de la formation assure pour l'essentiel une progressivité bienvenue non seulement dans l'approfondissement et la spécialisation des connaissances mais aussi, dans la professionnalisation. Si les quatre semestres sont donc globalement bien articulés, la formation dispose d'une structure tubulaire, plutôt rigide donc, ne permettant pas aux étudiants de façonner, ne serait-ce qu'à la marge par le jeu des options (en très petits nombres), leur parcours en fonction de leur projet professionnel ; ce qui peut sans doute se justifier compte tenu du caractère relativement spécialisé de la formation et des faibles effectifs.</p>

<p>Les enseignements correspondent en outre assez bien aux objectifs assignés à la formation. Certains enseignements généraux de 1^{ère} année de master (M1, par exemple : contentieux constitutionnel, protection internationale des droits de l'homme) participent au socle de droit public permettant à certains étudiants d'envisager le cas échéant de poursuivre dans un autre master et sont, en tout état de cause, accompagnés d'enseignements directement en lien avec la thématique centrale de la mention (droit des collectivités locales, droit de l'urbanisme, aménagement du territoire ...).</p> <p>Par ailleurs, alors que la formation reconnaît que la fonction publique constitue un débouché important, elle n'offre pas aux étudiants un module d'aide à la préparation des concours administratifs (attaché territorial ou institut régional d'administration). Dans le même esprit, l'absence d'enseignement de droit international et européen de l'environnement apparaît, compte tenu de l'objet de la formation, comme une faiblesse.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation est bien implantée au plan local dans la mesure où elle aborde des thématiques qui constituent des axes stratégiques à la fois, de l'université et du laboratoire de recherche auquel elle est adossée (le centre d'études juridiques et politiques, CEJEP, équipe d'accueil n°3170). Par ailleurs, abordant le droit maritime, littoral et des ports, la formation s'inscrit bien non seulement dans son environnement géographique mais dans les préoccupations locales ; ce qu'atteste l'implication dans la formation de cadres de la fonction publique territoriale ou nationale. Il reste que la formation n'est pas la seule à offrir une spécialisation en matière territoriale et environnementale dans la région, laquelle compte en réalité un très grand nombre de masters dans ces domaines. Néanmoins, elle cherche à juste titre à se démarquer des offres concurrentes par son ouverture à la science politique et aux problématiques côtières.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe enseignante est, dans sa composition, globalement bien adaptée à la formation et à ses objectifs puisque les enseignements théoriques sont dispensés par des enseignants-chercheurs de l'établissement et que les enseignements davantage pratiques le sont par des praticiens effectivement spécialisés dans la matière enseignée (cadres de la fonction publique territoriale ou nationale pour l'essentiel). Pour autant, le volume horaire dévolu aux praticiens - de l'ordre de 15 % - est relativement faible, eu égard à l'orientation et à la thématique de la formation.</p> <p>En outre, la formation reconnaît que les échanges entre les membres de l'équipe pédagogique se font de manière informelle en marge des réunions de jury d'examen, de section disciplinaire, d'unité de formation et de recherche ; ce qui la prive d'un véritable instrument de pilotage.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>La formation rencontre manifestement des difficultés tant au point de vue de ses effectifs que du point de vue de l'insertion professionnelle.</p> <p>Ainsi, les effectifs sont structurellement limités, voire nettement insuffisants (oscillant en M1 de 4 à 16 et en M2 de 9 à 18) ; ce qui pose la question de l'attractivité. Alors que cette problématique préoccupe légitimement la formation qui tente d'y répondre par des évolutions de l'offre, elle ne fournit pas d'explications quant aux significatives variations conjoncturelles, ni de données expliquant les raisons pour lesquelles les effectifs sont structurellement plus importants en M2 qu'en M1.</p> <p>Quant à l'insertion professionnelle, elle n'est mesurée par la formation que dans le cadre d'une unique enquête à 30 mois datant de 2014 (à propos donc de la promotion 2011/2012) ; ce qui est insuffisant dans le cadre du processus évaluatif. Toujours est-il qu'il en ressort que l'insertion s'effectue pour une part non négligeable (50 %) à un niveau inférieur (profession intermédiaire, voire inférieure) à celui auquel prépare la formation.</p>
Place de la recherche
<p>La recherche occupe une place limitée, voire insuffisante dans ce master à visée essentiellement professionnalisante. Le master est certes adossé à un laboratoire (le CEJEP, EA n°3170) dont un des axes de recherches correspond aux principales thématiques enseignées par des membres dudit laboratoire. Mais, le dossier ne fait pas ressortir une attention particulière apportée à la formation par la recherche (voire à la recherche) pourtant légitimement attendue dans l'optique de la collation d'un diplôme de 2^{ème} cycle universitaire. Ainsi, la présentation d'un mémoire n'est qu'optionnelle en M1 comme en M2.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La professionnalisation figure parmi les objectifs centraux de la formation qui, non contente de bien identifier, y compris dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles, les compétences professionnelles attendues pour les différents métiers envisagés (cadre de la fonction publique, juriste territorial ou de l'environnement), met en place des enseignements pratiques assurés par des praticiens.</p>

Il reste que le dossier ne comporte pas de précision quant aux modes de transmission des compétences professionnelles (type mise en situation, simulation, rédaction de conclusions, de schéma, travaux de groupe ...) permettant aux étudiants de les acquérir effectivement (hormis, peut-être, l'existence de projets dans certaines disciplines). En revanche, la formation offre aux étudiants la faculté particulièrement bienvenue d'obtenir une certification informatique et internet de niveau 2 (C2i) attestant ainsi de l'acquisition des compétences en matière d'usage des outils numériques adaptés aux métiers du droit.

La formation prépare en outre fort opportunément à la recherche de stages et d'emplois dans le cadre d'un séminaire dédié. Par ailleurs, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) de l'université propose classiquement toute une série de services particulièrement utiles, notamment pratiques, en vue d'accompagner les étudiants dans leur projet et leur insertion professionnels (allant de la réflexion sur les métiers à la confection du CV).

Place des projets et des stages

Le stage occupe la place attendue dans une formation à visée professionnalisante. Fort opportunément soutenus dans leurs démarches par le BAIP, les étudiants ont en effet la faculté d'en réaliser un non seulement en M1 mais également en M2 sachant que, dans ce cas, il sera d'une durée bien adaptée de trois mois permettant d'avoir une réelle expérience de nature professionnelle. En revanche, le stage pourra n'être que de 15 jours en M1, ce qui est nettement insuffisant à ce stade de la formation puisqu'il ne permet que de « découvrir une institution ». Il n'en demeure pas moins que ces stages font l'objet d'un encadrement, d'un suivi et d'une évaluation bien adaptée faisant appel à une soutenance. Il est au surplus dûment valorisé à la hauteur significative de 18 crédits européens. Enfin, les étudiants peuvent choisir entre la réalisation d'un stage ou la rédaction d'un mémoire ; ce qui constitue une souplesse bienvenue pour les étudiants s'orientant vers la recherche.

S'agissant des projets, ils occupent une certaine place dans la formation mais, faute d'information quant à leur contenu, à leurs modalités, cette place ne peut être précisément évaluée.

Place de l'international

La formation comporte une ouverture internationale globalement adaptée à son objet. En effet, elle se prépare à conclure un partenariat avec une université canadienne impliquée dans l'étude du droit de l'environnement, partenariat permettant une mobilité étudiante entrante et sortante. Cette dernière est en outre justement soutenue financièrement dans le cadre d'une convention conclue avec les autorités rochelaises. Par ailleurs, la formation recèle des enseignements obligatoires de langue vivante préparant fort opportunément à la certification et dont la validation conditionne l'obtention du diplôme. La formation comporte également des enseignements de droit international et européen (protection des droits de l'homme, droit du marché intérieur). Il reste qu'ils ne sont pas en rapport direct avec l'objet de la formation. Aucun cours de droit international et européen de l'environnement ou d'action internationale des collectivités infra-étatiques, n'est ainsi proposé.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Classiques en master de droit (recrutement de droit pour les licenciés en droit pour le M1, et sur dossier pour les M2), les modalités de recrutement apparaissent bien adaptées en l'état de la réglementation. La formation ne mentionne pas de mécanisme d'aide à la réussite ; ce qui peut se comprendre puisqu'en M2, le taux de réussite est relativement élevé (au-delà de 80 %). En revanche, aucune donnée n'est transmise à propos des résultats obtenus en M1. Plus largement, le dossier n'aborde pas la thématique de la réussite, si ce n'est avec la mise en place bienvenue au 3^{ème} semestre d'un séminaire sur la recherche de stage et sur le *curriculum vitae*.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Délivrée en présentiel, la formation est fort opportunément ouverte à la formation continue et à la validité des acquis de l'expérience, sans pour autant livrer des données précises en la matière. Le numérique occupe une place encore limitée au dépôt de documents. Il n'en demeure pas moins qu'une certification informatique et internet de niveau 2 *Métiers du droit* est proposé ; ce qui est fort utile compte tenu de l'objet de la formation et du développement des outils numériques dans les professions juridiques. Une réflexion sur le caractère obligatoire de cet enseignement devrait d'ailleurs être menée.

Evaluation des étudiants

Seules les modalités d'évaluation de quelques enseignements fondamentaux de M2 sont décrites de manière relativement précise. Le recours à des épreuves de quatre heures est en l'occurrence bien adapté au niveau de la formation.

En revanche, n'est pas renseignée la part respective du contrôle continu et des examens terminaux, pas plus que la répartition entre examens écrits et oraux ; ce qui ne permet pas une évaluation d'ensemble. En outre, dans la maquette, l'organisation d'un grand oral (exposé-discussion transversal) n'apparaît pas alors qu'il s'inscrirait parfaitement dans la logique de la formation.
La nécessaire validation de l'épreuve de langue est cependant un point positif de nature à crédibiliser le diplôme et à inciter les étudiants à s'investir précocement en la matière.

Suivi de l'acquisition de compétences

La formation identifie clairement et pertinemment les compétences transversales à acquérir par les étudiants. Elles correspondent pour l'essentiel aux compétences attendues à l'issue d'un master en droit tout en comportant des compétences spécifiques (participation à la définition des orientations stratégiques en matière d'environnement et d'urbanisme, promotion de la politique environnementale). Cette démarche pourrait être renforcée.
Par ailleurs, la formation ne semble pas s'être dotée d'un portefeuille de compétences/livret de l'étudiant colligeant les certifications. Le supplément au diplôme fourni apporte une certaine valeur ajoutée dans la mesure où il décrit, à juste titre, la nature du stage et comprend la liste des enseignements validés qui, dans leur formulation, devrait néanmoins être revue en M1 en raison de leur inconsistance (matières fondamentales, matières complémentaires, découverte).

Suivi des diplômés

Les informations transmises à propos du devenir des diplômés sont globalement médiocres ; ce qui constitue un obstacle significatif à l'évaluation. Insuffisante, l'unique enquête à 30 mois comporte, qui plus est, peu d'éléments d'ordre qualitatif. Il reste que l'établissement déclare s'être doté en 2016 d'un mécanisme d'enquête sur l'insertion des étudiants N-1 qui devrait, à l'avenir, permettre un meilleur suivi. Par ailleurs, sans attendre ce perfectionnement, la formation analyse lucidement les quelques données transmises et mettant en exergue un niveau d'emploi cadre insuffisant (de l'ordre de 50 %) et l'explique par la réussite aux concours de catégorie B de la fonction publique.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

L'établissement mène manifestement une réflexion sur les modalités d'évaluation par les étudiants et sur le pilotage des masters. Une large marge d'appréciation est laissée en la matière aux responsables de formation qui peuvent faire le choix de privilégier une évaluation numérique ou papier, et d'intégrer dans l'emploi du temps la séquence évaluative. Cette liberté est certainement la bienvenue à la condition d'être effectivement exercée. Or, en l'occurrence, le dossier ne livre aucune information précise quant aux modalités d'évaluation choisies par la formation, aux taux de réponse et aux résultats ; ce qui exclut toute appréciation à cet égard.
Par ailleurs, la formation ne s'est pas dotée d'un conseil de perfectionnement, la privant ainsi d'un outil de pilotage, d'autant plus préjudiciable que la formation doit faire face à certaines fragilités.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une formation bien ciblée et structurée de droit public local et environnemental opportunément couplé à une ouverture à la science politique.
- Une formation s'inscrivant dans les axes stratégiques de l'université et les axes scientifiques du laboratoire de rattachement.

Points faibles :

- L'insuffisance récurrente des effectifs affectant la soutenabilité de la formation et interrogeant son attractivité.
- Le suivi des diplômés insuffisant.
- Le pilotage insuffisant (absence de conseil de perfectionnement, réunion informelle des membres de l'équipe pédagogique).
- L'absence de préparation aux concours administratifs de catégorie A.

Avis global et recommandations :

Au cœur des axes stratégiques et scientifiques de l'université et portant sur une problématique contemporaine majeure, cette formation complète et bien structurée combinant pertinemment droit public et science politique, peine étonnement à trouver son public et à assurer l'insertion professionnelle attendue.

Un pilotage formalisé impliquant davantage les principaux acteurs du secteur concerné et prenant en compte l'évolution de l'offre concurrente de formation serait sans doute de nature à la conforter. Le renforcement de la formation, par la recherche et à la recherche (rédaction obligatoire d'un mémoire en M1 par exemple), de la dimension internationale et européenne (ouverture d'un cours de droit international et européen de l'environnement par exemple), des enseignements professionnalisants (certification informatique *Métiers du droit* rendue obligatoire par exemple) participerait également à la consolidation. L'ouverture à l'alternance et une attention à la préparation des concours administratifs de catégorie A pourraient également être envisagées en vue d'affermir l'attractivité et l'insertion professionnelle.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.